

Séance
ordinaire du 4
juin 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUATRIÈME (4^e) JOUR
DU MOIS DE JUIN DEUX-MIL-DIX-HUIT (2018) À COMPTER DE 20 h 30 À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent, monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

18.06.276

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

18.06.277

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et du 23 mai 2018.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ⌘ Comptes réguliers 140 612.22 \$
 - ⌘ Comptes préautorisés : 401 123.05 \$

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Autorisation d'achat de deux téléviseurs

FINANCES

6. Autorisation de versement de dons.
7. Autorisation de signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Société d'habitation du Québec et de l'Office municipal d'habitation de Mont-Joli dans le cadre du Programme de soutien au loyer – marché privé (SL-1).

8. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.
9. Autorisation de remboursement de dépenses à monsieur Martin Soucy.
10. Adoption du règlement 2018-1383 modifiant le règlement 2016-1349 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. Autorisation d'embauche pour le poste de commis à la bibliothèque – poste surnuméraire sur appel.

LOISIRS

12. Adjudication d'un mandat à la firme Ruralys pour une étude d'impact sur le patrimoine archéologique dans le dossier de la construction d'un nouvel aréna.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. Autorisation d'embauche d'un pompier à temps partiel pour le service incendie de la Ville de Mont-Joli –caserne de Mont-Joli.

URBANISME

14. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 1255, rue Poirier.
15. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 210 à 216, avenue Doucet.

AFFAIRES NOUVELLES

16. Appui de la Ville au défi trente (30) jours pour la terre.
17. Autorisation d'octroi de mandat à la firme Gam Experts.
18. Autorisation de circuler dans les limites de la ville de Mont-Joli pour le cortège funéraire de monsieur Dany Lebrun.
19. Période de questions.
20. Clôture et levée de l'assemblée.

18.06.278

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 7 ET 23 MAI 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 7 et 23 mai 2018 à 20 h 30;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 7 mai 2018 à 20 h 30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mercredi 23 mai 2018 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

18.06.279 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 140 612.22\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 401 123.05\$.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.06.280 AUTORISATION D'ACHAT DE DEUX TÉLÉVISEURS

CONSIDÉRANT QUE le service du développement économique a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de deux téléviseurs pour un projet, en collaboration avec Institut Maurice-Lamontagne, à la Gare historique de la Rivière Blanche;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé une proposition à savoir :

- Musique Falado 1894.58\$ taxes incluses
- Meubles Poitras 1607.35\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du service du développement économique;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'achat de deux téléviseurs à Meuble Poitras, et ce, au montant de 1607.35 taxes incluses.

En raison d'un possible conflit d'intérêt monsieur Denis Dubé quitte la salle à 20h35 et revient à 20h37.

FINANCES

18.06.281 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
École des Alizés	Bal des finissants	Prêt d'une salle
Fondation de l'UQAR	Campagne de financement	500\$
Municipalité de St-Joseph	Tir de tracteurs	Prêt de barrières

18.06.282 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-JOLI DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOYER – MARCHÉ PRIVÉ (SL-1)

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy, et le directeur des finances, monsieur Steve Corneau, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Mont-Joli

dans le cadre du programme de soutien au loyer –marché privé (SL-1). La Ville de Mont-Joli participera financièrement à la hauteur de 10 % à ce programme.

18.06.283 AUTORISATION D’UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L’ANNEXION DE L’INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT le projet de loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT la compensation tenant lieu de taxes reçues du gouvernement fédéral pour l’Institut Maurice-Lamontagne en juin 2018 au montant de 178 061.78 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30 % de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l’unanimité que le conseil autorise le paiement d’un montant de 53 418.53 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l’annexion du territoire de l’Institut Maurice Lamontagne.

18.06.284 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES À MONSIEUR MARTIN SOUCY

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l’unanimité que la Ville de Mont-Joli autorise un remboursement de dépenses à monsieur Martin Soucy, au montant de 504.44 \$ dans le cadre du congrès de l’UMQ.

18.06.285 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1383 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-1349 CONCERNANT L’ÉTABLISSEMENT D’UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D’ACTIVITÉS DE LA VILLE

Il est proposé par la conseillère Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement 2018-1383 modifiant le règlement 2016-1349 concernant l’établissement d’une tarification pour certains secteurs d’activités de la Ville.

Ce règlement édicte la tarification pour la location ou l’utilisation des installations sportives (piscine, aréna), des salles communautaires, de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, la tarification pour l’émission des différents permis par le service de l’urbanisme ainsi que la tarification de différents services exécutés par le service des travaux publics. Il n’y a pas eu de modifications entre la présentation du projet de règlement et son adoption.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

18.06.286 AUTORISATION D’EMBAUCHE POUR LE POSTE DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE – POSTE SURNUMÉRAIRE SUR APPEL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l’unanimité d’autoriser l’embauche de madame Mélyssa Boulay au poste de commis à la bibliothèque – poste surnuméraire sur appel. Celle-ci entrera en fonction le 5 juin 2018. Madame Boulay bénéficiera des conditions de travail prévues à la convention collective et sera soumise à une période de probation.

LOISIRS

18.06.287 ADJUDICATION D'UN MANDAT À LA FIRME RURALYS POUR UNE ÉTUDE D'IMPACT SUR LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE DANS LE DOSSIER DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ARÉNA

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à la firme Ruralys afin d'effectuer une étude d'impact sur le patrimoine archéologique dans le dossier de la construction d'un nouvel aréna, et ce, au montant de 1500 \$ plus les taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18.06.288 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE MONT-JOLI –CASERNE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Isabelle Ouellet à titre de pompier à temps partiel pour le service incendie de la Ville de Mont-Joli –Caserne de Mont-Joli. Madame Ouellet entrera en fonction le 5 juin 2018.

Cette embauche est conditionnelle à une probation de 12 mois et à deux évaluations de rendement après 6 et 9 mois de service. Les conditions de travail prévues à l'entente entre la Ville de Mont-Joli et l'Association des pompiers volontaires s'appliquent.

URBANISME

18.06.289 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 1255, RUE POIRIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Pleau a déposé une demande de dérogation mineure afin d'agrandir la résidence en façade. Cet agrandissement mesurerait 6,71 mètres de largeur par 6,096 mètres de profondeur. La marge de recul avant serait de 2,82 mètres plutôt que 6 mètres tel qu'exigé au règlement de zonage 2009-1210;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement empièterait largement dans la marge de recul;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain permettrait que l'agrandissement soit implanté sur le côté droit de la résidence;

CONSIDÉRANT l'impact que pourrait avoir un agrandissement aussi avancé dans la marge de recul avant sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 9 mai 2018;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal refuse cette dérogation mineure pour les motifs invoqués.

18.06.290 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 210 à 216, AVENUE DOUCET

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Furlotte a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la marge de recul arrière de la résidence à 1,83 mètre et 1,85 mètre au lieu de la distance minimale de 7, 5 mètres prescrite au règlement de zonage 2009-1210;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 9 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Richard Furlotte pour le 210 à 216, avenue Doucet.

AFFAIRES NOUVELLES

18.06.291

APPUI DE LA VILLE AU DÉFI ÉCO MITIS POUR LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli adhère aux valeurs défendues par les initiateurs du Défi Éco Mitis à savoir le respect de l'environnement et la promotion du concept de développement durable;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de participer à l'effort de sensibilisation populaire que constitue la tenue de la journée mondiale de l'environnement et d'appuyer les gestes posés par des groupes de citoyens engagés à améliorer l'environnement en faisant des actions pour un développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli appuie les initiatives simples et efficaces correspondant aux orientations poursuivies par les instigateurs de l'organisme Éco Mitis dès le mardi 5 juin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'inviter les Mont-Joliennes et Mont-Joliens à poser des gestes concrets s'inscrivant dans la mise en œuvre d'un développement durable en harmonie avec notre environnement en relevant le défi Éco Mitis soit trente jours en utilisant des contenants réutilisables de boisson.

18.06.292

AUTORISATION D'OCTROI DE MANDAT À LA FIRME GAM EXPERTS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à la firme Gam Experts pour la préparation de trois plans d'actions en relation avec la planification stratégique, et ce, au montant de 6 447.65\$ incluant les taxes.

18.06.293

AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONT-JOLI POUR LE CORTÈGE FUNÉRAIRE DE MONSIEUR DANY LEBRUN

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser un cortège pour les funérailles de monsieur Dany Lebrun dans les rue de la Ville. Le départ se fera le 9 juin à 13h au Pétro-Pass pour prendre le boulevard Jacques-Cartier jusqu'au Centre Colombien. Les organisateurs prendront les dispositions auprès de la Sûreté du Québec, des services ambulanciers, de sécurité incendie, du Ministère des Transports ainsi que des travaux publics.

18.06.294

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

18.06.295

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 50, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière